

Bonjour monsieur Cliche,

Voici mes commentaires et questions pour la société en commandite Rabaska.

L'Ultrain de la compagnie Ultramar passerait en dedans d'un rayon de 2 km des installations de Rabaska. Il y a eu plusieurs accidents de ce train à Lévis et est-ce que Rabaska pourrait rassurer la population sur un éventuel accident train avec impacts sur les installations Rabaska et quelle est le mode d'évacuation des populations concernées qui a été prévu?

- Dans les dépliants de Rabaska passés à la grandeur de la ville, on pouvait lire concernant les méthaniers : « *Deux incidents, qui ont causé des dommages importants aux navires étaient des échouements mais AUCUN n'a créé de brèche dans la coque interne et aucun n'a entraîné de déversement de la cargaison. En fait, depuis la mise en service des méthaniers, il n'y a eu AUCUNE PERTE DE LA CARGAISON en 40 000 voyages aller-retour, sur plus de 160 millions de kilomètres. ..* »
- Il est dénombré 59 accidents de méthaniers jusqu'en 2004 et nous allons sortir ceux de 2005 et des navires à double coque ont subis aussi des dégâts majeurs. Ne trouvez-vous pas que ces dépliants laissent croire à une sécurité maximum et qui manque de précision?

Plusieurs de ces accidents seraient très dangereux sur le fleuve St-Laurent. Si un tel accident se produisait lors du passage du méthanier, sur le fleuve St-Laurent, sous les 3 lignes à haute tension d'Hydro-Québec, ou au site de déchargement de la cargaison, à proximité des lignes à haute tension d'Hydro-Québec, quelle garantie êtes vous en mesure de nous faire, sur notre sécurité physique, la sécurité de nos résidences ainsi que sur la sécurité et l'intégrité du réseau de transport d'Hydro-Québec et des clients desservis par ce réseau?

Combien existe-t-il de ports méthaniers avec un secteur résidentiel habité entre la jetée et les réservoirs?

Combien existe-t-il de ports méthaniers avec 3 lignes à haute tension de 735 000 volts chacune entre le méthanier et les réservoirs?

Est-ce que le choix du site a été fait selon les principes de développement durable ou selon une commande des promoteurs?

Un des premiers critères du choix d'un site est la conformité de zonage. Le site choisi à Lévis est en **zone verte permanente actuellement protégé par la LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC**, est-ce que les promoteurs en France le savent?

Est-ce que GAZ de France, qui est un des promoteurs, pourraient construire un port et un terminal méthanier en zone verte en France? Et pourquoi essaient-ils de le faire chez-nous?

Est-ce qu'ils avaient été informés depuis le début de cette zone verte?

Un autre des principes du développement durable est l'acceptabilité sociale, est-ce que les promoteurs savent que s'il avaient choisi une zone conforme au zonage, les citoyens se seraient moins opposés?

Quelle est le numéro des NORMES et le mode de calcul qui définissent la zone de danger en regard de la sécurité des résidents et de leur distance pour chacune des composantes : la jetée, les réservoirs, de l'usine, le gazoduc?

Est-ce que tous les calculs des promoteurs sont conformes aux normes de l'EPA, et du calcul des conséquences tant pour les substances inflammables (GNL, gaz naturel, diesel etc) que pour les produits toxiques ou dangereuses (ammoniaque, chlore, azote) et sur le total des risques?

Quel est le montant de l'assurance responsabilité civile pour les méthaniers en cas de désastre? Perte de vie humaines, feu, bris aux résidences, désastre écologique, arrêt du réseau d'Hydro-Québec etc?

En cas de désastre, à qui les gens peuvent-ils faire une réclamation? Au propriétaire du gaz? au propriétaire du bateau? à l'affréteur?. À l'armateur? La société de classification ? Et quel est leur pays d'origine?

Quel est la durée des procédures et le montant de l'assurance responsabilité civile des promoteurs pour les autres composantes; usine, gazoduc, etc et la possibilité de poursuite conjointe avec la ville (voir Pointe-du-Lac)?

Quel mesure le promoteur prendra-il pour actualiser ses données sur différents points du site choisi; la température, possibilité d'attentat terroriste sous les réseau de transport d'hydro-Québec desservant un grand nombre de résidences au Québec, la possibilité de tremblement de terre et ou d'inondation etc?

Même si le promoteur parle de « risque acceptable » je veux vous dire que JE NE SUIS PAS UN RISQUE ACCEPTABLE

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande